

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35<sup>e</sup> année – N° 44 – Mercredi 11 décembre 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Impression et diffusion du Journal officiel Nouvelles coordonnées

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'impression et la diffusion du Journal officiel seront assumées par Pressor S.A., 2800 Delémont.

Les nouvelles coordonnées sont les suivantes:

#### Editeur:

Pressor S.A., Delémont  
Tél. 032 421 19 19, Fax 032 421 19 00

#### Adresse postale pour l'envoi des publications:

Journal officiel de la République  
et Canton du Jura  
Case postale 553  
2800 Delémont 1

Cette adresse est valable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013 (**uniquement pour les annonces qui doivent être publiées en 2014**).

#### Adresse courriel:

[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

Cette adresse est utilisable dès aujourd'hui (**uniquement pour les annonces qui doivent être publiées en 2014**).

Le terme de la remise des publications est inchangé: lundi à 12 heures.

#### CCP 12-874158-4

Ce CCP est utilisable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les coordonnées actuelles restent valables jusqu'à la parution du dernier numéro de l'année 2013.

Delémont, le 20 novembre 2013

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'Etat

### Fermeture des bureaux de l'Administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'Administration cantonale seront fermés

**du mardi 24 décembre 2013, à 12 heures,  
au lundi 6 janvier 2014, à 8 heures.**

Cela est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, le central téléphonique 032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

### Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes:

— **Parution du dernier numéro en 2013:  
mercredi 18 décembre 2013**

(Délai de remise des publications:  
lundi 16 décembre 2013, à 12 heures)

— **Parution du premier numéro en 2014:  
mercredi 8 janvier 2014**

(Délai de remise des publications:  
lundi 6 janvier 2014, à 12 heures)

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler.

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2014

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 1<sup>er</sup> janvier, 23 avril, 4 juin, 23 juillet,  
6 août et 31 décembre.**

Delémont, décembre 2013.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 19 novembre 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande:

- M. Jean-Christophe Kübler, chancelier d'Etat, en remplacement de M. Sigismond Jacquod.

La présidence de la Délégation est assumée par M. Jean-Christophe Kübler.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 19 novembre 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail temporaire chargé d'élaborer un plan sectoriel de l'énergie éolienne:

- M. Pierre Brulhart, SDT-SDE, en remplacement de M. Francis Jeannotat;
- M. Laurent Gogniat, ENV;
- M<sup>me</sup> Sabine Jaquet, SDT-SAM.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 19 novembre 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission consultative chargée de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme pour la période 2011-2015:

- M. Sébastien Bandelier, Tramelan, en remplacement de M<sup>me</sup> Cristina Almicci.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler.

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

**Directives  
relatives au placement de la fortune  
des institutions de prévoyance en faveur  
du personnel non inscrites dans le registre  
de la prévoyance professionnelle  
Abrogation du 4 décembre 2013**

Le Département des Finances, de la Justice et de la Police arrête:

**Article unique**

Les directives relatives au placement de la fortune des institutions de prévoyance en faveur du personnel non inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle du 21 janvier 1994 sont abrogées avec effet immédiat.

Delémont, le 4 décembre 2013.

Le ministre des Finances, de la Justice et de la Police:  
Charles Juillard.

Service de l'économie rurale

**Information**

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'association ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'article 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours.

- Société coopérative des sélectionneurs jurassiens, route de Moutier 62, 2800 Delémont.

Courtemelon, le 6 décembre 2013.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

## PROGRAMME DES MARCHÉS PUBLICS DE BÉTAIL 2014

**Attention**, programme susceptible d'être modifié. Se référer aux publications dans le Terrien et l'Agri. Programme définitif visible dès le mercredi précédant le marché sous : [www.proviande.ch](http://www.proviande.ch) → Classification & marchés → Programme des marchés → Programme du marché hebdomadaire (choisir la semaine).

**Inscriptions** au Service de l'économie rurale, CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle / par courriel : [production-animale@jura.ch](mailto:production-animale@jura.ch) / par tél. 032 420 74 12 / par fax 032 420 74 01

Date			Heure			Lieu			Date			Heure			Lieu			Délai d'inscription																																																																																																												
6 janvier	08h30	Saignelégier	23 décembre 2013	24 juin	08h30	Delémont	13 juin	14 janvier	08h30	St-Ursanne	1 juillet	08h30	Saignelégier	20 juin	28 janvier	08h30	Delémont	21 juillet	08h30	Delémont	11 juillet	11 février	08h30	Saignelégier	29 juillet	08h30	Saignelégier	18 juillet	17 février	08h30	Delémont	12 août	08h30	St-Ursanne	4 août (12h00)	25 février	08h30	Delémont	18 août	08h30	Delémont	8 août	3 mars	08h30	Saignelégier	26 août	08h30	Saignelégier	18 août (12h00)	11 mars	08h30	St-Ursanne	15 septembre	08h30	St-Ursanne	5 septembre	25 mars	08h30	Delémont	30 septembre	08h30	Delémont	19 septembre	31 mars	08h30	Saignelégier	6 octobre	08h30	Les Bois	26 septembre	8 avril	08h30	St-Ursanne	14 octobre	08h30	St-Ursanne	3 octobre	22 avril	08h30	Delémont	28 octobre	08h30	Delémont	17 octobre	29 avril	08h30	Saignelégier	5 novembre	08h30	Saignelégier	24 octobre	13 mai	08h30	St-Ursanne	11 novembre	08h30	St-Ursanne	31 octobre	27 mai	08h30	Delémont	25 novembre	08h30	Delémont	14 novembre	2 juin	08h30	Saignelégier	1 décembre	08h30	Saignelégier	21 novembre	11 juin	08h30	St-Ursanne	9 décembre	08h30	St-Ursanne	28 novembre				15 décembre	08h30	Delémont	5 décembre

LE CHEF DU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RURALE: Jean-Paul Lahcat.  
Courtemelon, le 2 décembre 2013.

**Publications  
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

**Information**

La Chambre des avocats a inscrit M<sup>e</sup> Boris Schepard, originaire de Bure et domicilié à Delémont, avocat à Delémont, rue des Moulins 12, né le 22 février 1986, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura. Delémont, le 9 décembre 2013.

La présidente a.i. de la Chambre des avocats:  
Martine Lang.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Haute-Sorne

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 3 décembre 2013, le plan suivant:

- modification de peu d'importance du plan de zones de Courfaivre « parcelles 799, 800 et 801 »;

Celui-ci peut être consulté au Secrétariat communal.

Haute-Sorne/Bassecourt, le 9 décembre 2013.

Conseil communal.

### Porrentruy

#### Approbation du plan spécial « Sur Roche de Mars »

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 4 décembre 2013, le plan spécial « Sur Roche de Mars » comprenant:

- zone d'activités AAa – Plan d'occupation du sol;
- zone d'activités AAa – Prescriptions.

Ils peuvent être consultés au Service Urbanisme, Equipement, Intendance, rue du 23-Juin 8.

Porrentruy, le 5 décembre 2013.

Conseil municipal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Beurnevésin

#### Assemblée communale ordinaire

lundi 23 décembre 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 novembre 2013.
2. Discuter et approuver le budget 2014, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver le décompte des travaux destinés au remplacement d'un tronçon du collecteur d'eaux usées et décider de consolider l'emprunt restant.
4. Prendre connaissance et approuver le décompte de remplacement de l'éclairage public ainsi que pour l'alimentation de la station transformatrice.
5. Divers et imprévu.

Beurnevésin, le 5 décembre 2013.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

### Réclère

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

dimanche 22 décembre 2013, à 11 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2014.
3. Election des autorités paroissiales.
4. Divers et imprévu.

Réclère, le 4 décembre 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

### Soulce

#### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 8 janvier 2014, à 20 heures, à la salle des sociétés sous la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Fixer la quotité d'impôt 2014;  
b) présenter et adopter le budget 2014.
3. Election des autorités paroissiales.
4. Divers.

Soulce, le 8 décembre 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Les Bois

Requérants: Anne et Olivier Zuercher, rue des Puits 14, 2616 Renan; auteur du projet: Villatypé S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1154 (surface 755 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Su Lai Bâme », zone d'habitation HAb, plan spécial « Le Plane Percé ».

Dimensions principales: Longueur 15 m 70, largeur 8 m 60, hauteur 3 m 20, hauteur totale 7 m 80; dimensions garage: longueur 6 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2014, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 5 décembre 2013.

Secrétariat municipal.

**Clos du Doubs**

Requérante: Commune de Clos du Doubs.

Projet: Améliorations foncières simplifiées comprenant goudronnage et assainissement de chemins d'accès aux fermes de Montvoie, Monturban, Pontoye et Champs-Derrières ainsi que des tronçons Valbert – Les Chaînions et La Motte – La Combe. Remise en état de différents tronçons de chemins gravelés de dessertes de parcelles agricoles situées sur l'ancien territoire communal d'Ocourt.

Longueur totale tronçons bituminés: 6940 m

Longueur totale tronçons gravillonnés: 370 m

Longueur totale tronçons gravelés: 5955 m.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 et sur la loi cantonale portant application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 13 novembre 1991.

Dépôt public de la demande, jusqu'au 27 janvier 2014, au Secrétariat communal de Clos du Doubs, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Clos du Doubs, le 6 décembre 2013.

Conseil communal.

**Delémont**

Requérante: Humard Automatisation S.A., rue Saint-Randoald 6, 2800 Delémont; auteur du projet: Eggen-schwiler AG, Ziegeleistrasse 61, 4242 Laufon.

Projet: Déconstruction des bâtiments N<sup>os</sup> 53 et 53A, construction d'un immeuble de 6 appartements, construction d'un parking souterrain pour 14 véhicules, aménagement d'une place d'atterrissage pour hélicoptère sur le toit de l'immeuble, sur la parcelle N° 1652 (surface 2621 m<sup>2</sup>), sise à la rue de Chêtré, zone HA.

Dimensions principales: Longueur 24 m 56, largeur 20 m 07, hauteur 10 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton; façades: béton de couleur beige; couverture: végétalisation; chauffage par pompe à chaleur air-eau.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 9 décembre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

**Develier**

Requérants: Fanny et Fabien Wermeille, rue de la Liberté 5, 2802 Develier; auteur du projet: Bureau d'étude GVS S.A., 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3618 (surface 841 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Champ-de-Val», zone d'habitation HA, plan spécial d'équipement «Champs de Val».

Dimensions principales: Longueur 13 m, largeur 9 m 70, hauteur 6 m 60, hauteur totale 7 m 30; dimensions couvert: longueur 4 m, largeur 7 m 50, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80; dimensions terrasse: longueur 5 m 20, largeur 3 m, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: plaques éternit de couleur anthracite.

Dérogation requise: Article 45 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2014, au Secrétariat communal de Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 6 décembre 2013.

Secrétariat communal.

**Haute-Sorne**

Requérantes: Dirus S.A. et Loval S.à.r.l., rue Emile Boéchat 119, 2800 Delémont.

Projet: Construction de 2 immeubles de 4 appartements chacun, local technique/entrée et terrasses couvertes, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4483 (surface 3551 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Longs-Champs, localité de Bassecourt, zone d'habitation HA.

Dimensions principales 2x: Longueur 21 m, largeur 15 m 20, hauteur 6 m 96, hauteur totale 7 m 70; dimensions local technique/entrée 2x: longueur 5 m 64, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 33, hauteur totale 3 m 33.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche avec bandes grises; couverture: éternit Integral Plan de couleur gris anthracite.

Dérogations requises: Article 58 OCAT (distance entre bâtiments).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2014, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à Bassecourt, où les oppositions, les réserves de

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 décembre 2013.

Secrétariat communal.

### Haute-Sorne

Requérant: Ekrem Bektesi, rue du Franc Village 1, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Roland Arnoux, architecte ETS, 2800 Delémont.

Projet: Transformation de la partie grange du bâtiment N° 1, avec l'aménagement de 2 appartements, sur la parcelle N° 89 (surface 458 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Franc Village, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: bardage en bois de teinte brun-clair, crépissage de teinte idem existant; couverture: tuiles existantes de couleur rouge.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2014, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 décembre 2013.

Secrétariat communal.

### Montfaucon

Requérante: Dressa S.A., Au Murat 179, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Milani Architecture, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: Agrandissement et rénovation des façades de l'usine existante (bâtiment N° 179, sur la parcelle N° 344 (surface 1661 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Murat, localité de Montfaucon, zone Mixte MA.

Dimensions de l'agrandissement: Longueur 18 m 65, largeur 12 m 62, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, caissettes métalliques; façades: bardage métallique de teinte grise; couverture: toiture plate.

Dérogations requises: Article 84 RCC (longueur du bâtiment) et article 86 RCC (toiture plate).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2014, au Secrétariat communal de Montfaucon à Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et

motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 6 décembre 2013.

Secrétariat communal.

### Porrentruy

Requérante: Société Calabry S.A., route de Cœuve 2, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau technique Brunner (BTB), route de Cœuve 2, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un abri couvert, sur la parcelle N° 2133 (surface 2592 m<sup>2</sup>), sise à la route de Cœuve, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux.

Dimensions principales: Longueur 10 m 70, largeur 7 m 60, hauteur 3 m 41.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature métallique en tôle thermolaquée de couleur blanc cassé (RAL 7001); façades: revêtement tôles thermolaquées de teinte blanc cassé; couverture: panneaux sandwichs de teinte à déterminer, toiture à 1 pan, charpente métallique.

Dérogations requises: Article 63 LCER, construction de l'abri couvert situé dans la zone d'interdiction de construire (alignement), et article 16 RC, distance à la limite par rapport à la parcelle N° 2538 insuffisante).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 janvier 2014, au Service Urbanisme Environnement Intendance (UEI), où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Porrentruy, le 9 décembre 2013.

Service Urbanisme Environnement Intendance (UEI) de la Municipalité de Porrentruy.

### Saignelégier

Requérants: Mariella Trapletti Risse et Vincent Risse, La Theurre 5, 2350 Saignelégier.

Projet: Construction d'une maison familiale M-Plus-Eco avec couvert et terrasse couverte en annexes contiguës, citerne enterrée pour la récupération de l'eau de toiture, sur la parcelle N° 1232 (surface 669 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Sorbiers, zone d'habitation HA, plan spécial «La Combe».

Dimensions principales: Longueur 13 m 44, largeur 7 m 44, hauteur 6 m 33, hauteur totale 6 m 90; dimensions couvert: longueur 9 m 27, largeur 5 m; dimensions terrasse: longueur 7 m 44, largeur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lames en bois de teinte grise; couverture: tuiles de couleur brun-foncé.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 janvier 2014, au Secrétariat communal de Saignelégier, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et

motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 6 décembre 2013.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

**JURA**  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**



Le Service juridique met au concours deux postes d'

### agent-e-s de détention

(un poste permanent et un poste limité jusqu'au 31.12.2014)

**Mission:** Surveiller et encadrer les détenus; faire respecter les règlements; participer au bon fonctionnement de l'établissement; assurer la sécurité des personnes et des lieux.

**Exigences:** Etre au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou être au bénéfice d'un CFC et s'engager à acquérir la formation d'agent-e de détention en cours d'emploi auprès du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg, avoir au minimum 25 ans et une expérience professionnelle d'au minimum 5 ans; sens des relations humaines; rigueur, calme et tolérance; aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit et à travailler en équipe; connaissance des outils informatiques et permis de conduire; la connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

**Traitement:** Classe 8 à 10.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy et éventuellement Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Fridez, conseiller juridique au Service juridique, téléphone 032 420 56 30, [secr.jur@jura.ch](mailto:secr.jur@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e de détention », jusqu'au 3 janvier 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**



A la suite de la révision de la loi sur la protection de la population et de la protection civile, la Police cantonale, pour la Section de la protection de la population et de la sécurité (PPS), met au concours un poste de

## commandant-e de l'Organisation de protection civile jurassienne (OPC) et adjoint-e au chef de la section PPS

**Mission:** Pour le poste de commandant-e de l'OPC Jura (50%): planifier, coordonner et conduire la phase opérationnelle de la protection civile jurassienne (vous pouvez consulter le cahier des charges disponible sous [www.jura.ch/police](http://www.jura.ch/police), rubrique Protection de la population et sécurité).

Pour le poste d'adjoint-e au chef de section PPS (50%): suppléer le chef PPS dans les domaines des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile notamment.

**Exigences:** CFC, maturité ou titre jugé équivalent. Formateur-trice d'adultes, maîtrise et connaissances des partenaires de la protection de la population et de l'Armée; expérience de conduite du niveau de commandant-e d'unité militaire. Maîtrise des outils usuels Office (Word – Excel – Powerpoint). La connaissance du système PISA serait un avantage. Maîtrise orale de l'allemand. Connaissances de base en anglais parlé. Expérience de planification de projets d'envergure et de travail en Etat-major de crise ou militaire. Appartenance professionnelle à un des partenaires de la Protection de la population serait un avantage.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> février 2014 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Alle.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus par courriel auprès de M. Damien Scheder, chef de la section PPS, [damien.scheder@jura.ch](mailto:damien.scheder@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Commandant-e OPC/Adjoint-e PPS », jusqu'au 3 janvier 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)**

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:** Service d'achat/Entité adjudicatrice: SI Campus HE-Jura S.A. **Service organisateur/Entité organisatrice:** SI Campus HE-Jura S.A., à l'attention de Trésorerie générale, M. Christian Froidevaux, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 32 420 55 10, e-mail: *si.campus.he@jura.ch*.

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur:** Autres collectivités assumant des tâches cantonales.

**1.3 Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

**1.4 Genre de marché:** Marché de travaux de construction.

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

#### 2. Objet du marché

**2.1 Titre du projet du marché:** Campus HE Delémont.

#### 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection;

45000000 – Travaux de construction;

45100000 – Travaux de préparation de chantier;

45213000 – Travaux de construction de locaux commerciaux, d'entrepôts et de bâtiments industriels, de bâtiments liés aux transports;

45214000 – Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche.

#### 3. Décision d'adjudication

**3.1 Critères d'adjudication:** Prix forfaitaire (méthode de notation CROMP au carré). Pondération 35%. Qualité architecturale et fonctionnelle du projet. Pondération 30%.

Qualité technique, rentabilité, durabilité. Pondération 15%.

Garantie de qualité de l'exécution. Pondération 12%.

Garantie du respect des délais. Pondération 8%.

#### 3.2 Liste des adjudicataires

**Nom:** HRS Real Estate S.A., rue de la Vernie 12, 1023 Crissier (Suisse).

**Prix:** Fr. 41 480 000.–.

**Remarque:** Prix hors taxes.

#### 4. Autres informations

##### 4.1 Appel d'offres

Publication du 27.2.2013.

Organe de publication: Journal officiel de la République et canton du Jura.

Numéro de la publication 766229.

**4.2 Date de l'adjudication:** 2.10.2013.

**4.5 Indication des voies de recours:** La décision d'adjudication a d'ores et déjà été notifiée aux soumissionnaires. Le délai de recours est échu.

## Avis divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

### Décisions de l'assemblée d'agglomération du 5 décembre 2013

#### Tractandum N° 3/2013

Le crédit de Fr. 290 000.– pour la réalisation du plan directeur régional est accepté.

#### Tractandum N° 4/2013

Le budget 2014 est accepté.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les Secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 13 janvier 2014.

Assemblée d'agglomération.

Syndicat des communes pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environs (SEDE)

### Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée des délégués du 12 juin 2013, a été approuvé par le Gouvernement le 22 octobre 2013.

L'entrée en vigueur est fixée au 13 juin 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres du Syndicat.

Soyhières, le 11 décembre 2013.

Syndicat des communes pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environs.

ECA Jura – Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention

### Nominations

Par décision, l'ECA Jura a nommé instructeur pour le service de défense contre l'incendie et de secours:

- M. Seuret Antoine, 1979, Châtillon;
- M. Voillat Anthony, 1982, Courroux;
- M. Dobler Xavier, 1981, Vicques.

Saignelégier, le 9 décembre 2013.

ECA Jura.

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.